



## Appel à projet Innovation 2019 FDD Clinattec

### Règlement

#### 1. Préambule

##### a. Dates clés

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - Ouverture de l'appel à projets :       | 24 octobre 2018   |
| - Clôture de l'appel à projets :         | 30 septembre 2019 |
| - Annonce des projets retenus :          | Au fil de l'eau   |
| - Signature des conventions de projets : | Au fil de l'eau   |
| - Versement du financement :             | Au fil de l'eau   |

##### b. Contact

Pour toute information et l'envoi des dossiers : [mecenat@clinatec.fr](mailto:mecenat@clinatec.fr)

##### c. Modalité de soumission du dossier

Le dossier de candidature pour la soumission des projets scientifiques au Prix de l'Innovation est constitué du document « Dossier\_AAP Innovation 2019 », comprenant un tableau financier.

Ils doivent être soumis en français dans une forme finalisée et complète au fil de l'eau, avant le 14 décembre 2018, 12h00, à [mecenat@clinatec.fr](mailto:mecenat@clinatec.fr)

Le document fourni ne peut dépasser les pages indiquées selon les trames et mises en pages fournies par le Fonds de Dotation Clinattec.

Le dépôt d'un dossier de candidature à cet appel à projets entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le porteur de projet.

##### d. Dotation de l'appel à projet

Pour 2018, la dotation de l'Appel à projet Innovation est de 100 000€ en apport financier. La dotation sera à partager entre les lauréats retenus.

## 2. Définition du programme

### a. Contexte et objectif

Créé en 2014, le Fonds de Dotation Clinatec a pour objet principal la mise en œuvre de toute action d'intérêt général à but non lucratif, concourant à la promotion des activités de Clinatec notamment celles relatives à l'avancement de la recherche et au développement d'innovations technologiques pour la santé.

Afin de réaliser cet objectif, le Fonds de Dotation reçoit et gère les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés, en vue de les affecter au financement et à la réalisation des activités de Clinatec en contribuant notamment et non exclusivement :

- Aux recherches biomédicales
- Au financement d'équipements nécessaires à ces activités
- Au financement de thèse

Cet appel à projets Innovation 2019 est lancé par le Fonds de Dotation dans le but de réaliser cette mission et de soutenir la recherche au sein de Clinatec.

Le Prix de l'Innovation 2019 permettra de tester une à deux pistes nouvelles et innovantes élaborées dans les thématiques de Clinatec par les chercheurs.

### b. Nature de l'aide

Le soutien apporté dans le cadre de cet appel à projets est une aide financière.

### c. Catégories des projets

L'appel à projets s'adresse à toute personne travaillant au sein de Clinatec et appartenant à un de ses partenaires (CEA, CHU, Université Grenoble Alpes, Inserm).

Les projets déposés peuvent faire l'objet d'un partenariat (public ou privé).

La majorité des recherches financées devront avoir lieu au sein de Clinatec. Les projets devront utiliser au moins l'un des deux secteurs de Clinatec, les secteurs pré clinique ou clinique. Il est possible que l'utilisation du secteur préclinique soit déjà ancienne et précurseur de l'utilisation du secteur clinique.

### 3. Nature des projets attendus

Le financement porte sur la partie 2019 du projet.

Les projets déposés peuvent impliquer des partenaires académiques et/ou cliniques, y compris hors France. Dans ce cas, ces partenaires devront justifier d'un co-financement et comporter des travaux réalisés en majorité à Clinattec. De plus, il est important que les retombées scientifiques soient significatives pour Clinattec.

### 4. Processus de sélection

#### a. Processus de sélection

Tout dossier devra arriver avant le 30 septembre 2019. Tout dossier non conforme ou incomplet sera jugé inéligible.

#### b. Dossier de candidature

Le dossier de candidature sera disponible sur le site de Clinattec vers le lien suivant <http://www.clinattec.fr/soutenir/fondsdedotation/> ou sur demande par email auprès du Fonds de Dotation Clinattec ([mecenat@clinattec.fr](mailto:mecenat@clinattec.fr)).

#### c. Evaluation et sélection des dossiers

Le Conseil d'administration statuera sur les projets retenus et les montants accordés.

Si un projet « Prix de l'Innovation » retenu souhaite reconduire un financement en 2020, il devra porter candidature à l'appel à projets Edmond J. Safra 2020, selon les procédures en vigueur.

#### d. Transparence et confidentialité du processus de sélection

Dans le cadre du processus de sélection et d'évaluation des projets, toute personne ayant accès aux dossiers s'engage à respecter la plus totale confidentialité concernant les porteurs de projet et le contenu des projets proposés. Toute personne extérieure aux partenaires de Clinattec signera un accord de confidentialité dédié à l'appel à projet.

L'ensemble des porteurs de projet recevront un avis synthétique de l'évaluation de leur projet.

## a) Modalités de financement

### a. Conditions de financement

La majorité des recherches financées devront avoir lieu au sein de Clinatec.

La subvention est accordée pour une période définie dans la convention.

La subvention est accordée pour une période définie dans la convention, ne pouvant dépasser 12 mois. Les tâches financées par le projet doivent être réalisées en 2019.

Le financement sera versé en une seule fois.

### b. Conventonnement

Les projets sélectionnés seront finalisés au niveau administratif et financier en vue de leur conventionnement, dans le respect des Conditions Générales.

### c. Suivi des projets

Les projets financés feront l'objet d'un suivi scientifique et financier par le Fonds de Dotation durant leur durée d'exécution et jusqu'à un an après leur fin. Ce suivi comprend :

- Un compte rendu d'avancement annuel,
- Un relevé des dépenses annuel,
- Un bilan financier en fin de projet,
- Un bilan scientifique en fin de projet,
- Toute difficulté remettant en cause les jalons du projet doit être signalée

**NB** : Les bilans financiers et scientifiques de fin de projet doivent être transmis au Fonds de Dotation au plus tard le 31/12/2019. La transmission de ces rapports est une condition sine qua non pour toute nouvelle candidature à un appel à projet du Fonds de Dotation.

### d. Communication

Les résultats de la recherche et leur exploitation sont la propriété de Clinatec. Il est attendu de Clinatec et des équipes concernées que le soutien du Fonds de Dotation Clinatec soit mentionné dans toutes les publications et communications.

Les projets financés feront l'objet d'une communication grand public dans le rapport d'activité annuel du Fonds de Dotation Clinatec (acronyme, titre, résumé succinct, visuels, éventuellement montant de l'aide allouée). Les éléments liés à la communication seront fournis par les porteurs de projet qui en acceptera la publication.